



SYNDICAT MIXTE DES RIVES DU RHONE porteur du SCOT

Espace St Germain, 30, Avenue du Général Leclerc – 38200 VIENNE

Tél. : 04.74.48.64.71 - Fax : 04.74.54.42.50

E mail : contact@scot-rivesdurhone.com

Le 13/07/2005

Monsieur le Préfet de l'Isère
2, Place de Verdun
BP 1046
38021 GRENOBLE cedex

V/Réf : Préf. Région R-A SGAR, 001117 du 3.05.05

N/Réf : PG/DD/05.07.C.604

Objet : Avis sur le projet de CFAL
selon le dossier de consultation printemps 2005

Monsieur le Préfet,

Par courrier du 3 mai 2005, Monsieur le Préfet de Région nous a adressé pour consultation et avis, le dossier d'études préliminaires du Contournement Ferroviaire de l'Agglomération Lyonnaise, présentant les options de fuseaux de passage pour la partie nord entre Ambérieu et le sud de St Exupéry.

J'ai le plaisir de vous faire connaître l'avis du Syndicat Mixte des Rives du Rhône par décision de son bureau syndical du 8 juillet 2005.

Après avoir pris connaissance du dossier de consultation sur les études préliminaires du CFAL, le Syndicat mixte des Rives du Rhône (SMRR), affirme son intérêt pour un contournement ferroviaire fret, selon les objectifs présentés.

Les quatre options de fuseaux pour la partie nord ne concernent pas directement le territoire SCOT Rives du Rhône, par conséquent, le SMRR ne peut porter un avis approfondi et argumenté sur le choix d'un fuseau, mais souhaite néanmoins que soit écarté le fuseau D qui ne dessert pas le site de l'aéroport St Exupéry, infrastructure lourde existante, ne sachant pas comment vont évoluer la logistique, l'aéroport et la localisation des pôles d'échanges.

Par contre le SMRR est défavorable à un tronçonnement du projet de CFAL qui aboutirait à la réalisation de la partie nord, laissant le trafic s'écouler au sud sur des voies non prévues à cet effet.

Le contournement ferroviaire de l'agglomération lyonnaise ne peut être lisible et compréhensible que si RFF s'engage dans la poursuite du contournement au Sud.

Par conséquent,

Le SMRR affirme son intérêt pour ce projet de Contournement ferroviaire de l'agglomération lyonnaise sur la base des objectifs visés qu'il partage :

- rééquilibrer les différents modes de transports au niveau national et européen,
- créer une véritable alternative au mode routier et réduire les trafics de camions en raison de la saturation de la vallée et des nuisances et pollutions occasionnées,

- augmenter l'efficacité du mode ferroviaire,
- l'importance d'un tel projet au niveau national et régional, pour le développement économique de la vallée du Rhône sur l'axe Lyon Marseille,
- la désaturation routière de la vallée du Rhône,
- la désaturation du nœud ferroviaire lyonnais par la séparation des trafics voyageur et fret, notamment de matières dangereuses en centre de Lyon et en gare de Part Dieu, et ainsi libérer des capacités pour les voyageurs.

Par contre le SMRR affirme son désaccord sur plusieurs points :

- sur le fait d'avoir à se prononcer sur la partie nord sans connaître les orientations sur la partie sud, car seul un projet complet sera efficace au regard des objectifs recherchés ;
- le mélange de trafics sur les lignes existantes : seul le passage du fret sur des voies dédiées au transit est acceptable et permettra au ferroviaire de prendre le pas sur la route ;
- les études de trafic ne prennent pas en compte les politiques volontaristes qui s'affirment de plus en plus et le développement du report modal que va générer le CFAL par l'amélioration de la qualité et de la rapidité du service. Il est demandé une meilleure prise en compte du Lyon Turin ;
- laisser le trafic s'écouler sur les voies existantes au sud non prévues à cet effet et dans une optique de renforcement du TER voyageur ;
- le manque de prise en compte des développements du TER voyageur, à poser avant d'envisager le passage du fret ;
- que les enquêtes portent sur les nouveaux tracés, et pas sur le changement de nature des lignes existantes (inquiétude vive par rapport au cadencement et transport de matières dangereuses dans les centres villes, sur des lignes non prévues au départ pour cela, et dans les secteurs à risques technologiques – chimie-). Le SMRR requiert que le passage sur des lignes existantes, avec ou sans aménagement, soit pris en compte comme la création d'une infrastructure nouvelle, le changement de nature étant trop important,
- la réintroduction de tout le trafic, y compris de matières dangereuses, dans l'agglomération lyonnaise sur l'axe Grenay-St Fons,
- le manque de visibilité sur le positionnement des plateformes d'échanges.

Compte tenu des ces éléments, les élus du Syndicat Mixte des Rives du Rhône qui ont la responsabilité de définir dans le SCOT les orientations d'aménagement de leur territoire à 20 et 30 ans :

- Requièrent une décision de l'Etat pour que soient conduites le plus rapidement possible les études sur la partie Sud afin d'avoir une vision d'ensemble du projet de CFAL avec des engagements de calendrier et de financement. Le SMRR souhaite être associé aux réflexions et informé de l'avancement de toutes les étapes et parties.

Pour la partie sud, le SMRR se prononce pour :

- Un tracé de CFAL pour le transit dans le sillon de la LGV, à l'écart des zones les plus urbanisées de la vallée, notamment des agglomérations de Vienne et Roussillon et des sites à risques, avec l'aménagement de dessertes régionales des zones d'activités logistiques d'intérêt régional (ZIP Salaise Sabons/ St Rambert-Albon) ;
- La préservation des deux lignes de part et d'autre du Rhône pour le développement du transport express régional voyageur, inscrit dans l'étoile ferroviaire lyonnaise avec un terminus à St- Rambert d'Albon. Le SMRR rappelle que la desserte TER en rive gauche est essentielle pour le développement transport collectif voyageurs et le désengorgement routier de la vallée ;

- La prise en compte de l'augmentation des cadences de trafic fret qui va passer au cœur des tissus urbains, sur des lignes anciennes pas prévues pour cela en rive droite ;
- Que l'analyse, basée sur une situation actuelle de population, prenne en compte le fait que le SCOT développe le territoire à 20 ans, avec une augmentation de population prévue déjà importante en tendance. Selon la Loi SRU, le SCOT réfléchit à une organisation du développement par regroupement autour de pôles urbains existants pour minimiser les déplacements. Dans cette optique, sont étudiées les disponibilités pour une densification autour des pôles gares avec création de parkings sur les villes des 2 rives pour le rabattement en transports collectifs. Il est par conséquent impensable d'y faire passer du fret de matières dangereuses.

Enfin, notre syndicat mixte souhaite que l'intégralité de son avis soit joint au dossier de consultation qui sera adressé à Monsieur le Ministre par Monsieur le Préfet de Région, ainsi qu'au dossier de synthèse des études préliminaires qui sera transmis parallèlement par RFF.

J'espère que notre avis et les éléments qu'il contient seront utiles à la poursuite du projet de CFAL et retiendront toute votre attention.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes cordiales salutations.

Patrick GAGNAIRE
Président
du Syndicat Mixte des Rives du Rhône